



Protection des aînés et des personnes vulnérables



Protection des aînés et
personnes vulnérables
en période de COVID19



En cas d'urgence : 17 ou 112



Protection des personnes vulnérables en période de COVID-19

En cas d'urgence : 17

Opération tranquillité seniors

Vous vivez seul(e)s?

Vous êtes âgé(e)s

N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération tranquillité seniors : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous donner des conseils de prévention.



Si vous

- Prenez des précautions lors de déplacements privilégiés dans les transports publics
- Attention, les contrôles de sécurité n'exigent pas l'immédiat port d'un masque

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR

